

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE - DÉROGATION MINEURE – 9785, AVENUE PÉLOQUIN

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 10 mai 2021 à 19 h, statuera sur une demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel projeté en remplacement du bâtiment existant portant le numéro 9785, avenue Péloquin, sur le lot 2 497 025 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait une implantation à la ligne 0 (zéro) au lieu de 1,5 mètre du côté gauche du bâtiment projeté sur toute la longueur de la limite latérale, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur, cette demande de dérogation mineure sera soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis.

Les questions ou commentaires des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le mercredi 21 avril 2021, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Dérogation mineure », à l'adresse suivante: [consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca](mailto:consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca)

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Dérogation mineure  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600  
Montréal (Québec) H2N 2H8

Les questions ou commentaires transmis par la poste doivent être reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le 21 avril 2021 pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

La documentation afférente à cette demande de dérogation mineure peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

**FAIT** à Montréal, le 6 avril 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert